

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Endo-Frost

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent GmbH & Co. KG
Rue: Raiffeisenstraße 30
Lieu: D-89129 Langenau
Téléphone: +49 (7345) 805 0
Téléfax: +49 (7345) 805 201
e-mail: info.de@coltene.com
Internet: www.coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 6132-84463 GBK GmbH Global Regulatory Compliance (24 h)**Information supplémentaire**

Aérosol

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 2 de 8

P501

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Précaution! Récipient sous pression. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
106-97-8	butane			30-50 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
74-98-6	propane			30-50 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1; H220			
75-28-5	isobutane			10-20 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 3 de 8

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Sable.**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable.

Précaution! Récipient sous pression.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée. Évacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas rincer avec de l'eau. Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 4 de 8

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide/ gazeux
Couleur: incolore

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: -97 °C

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 1.5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 10.9 vol. %

Température d'inflammation: 365 °C

Pression de vapeur: 5000 hPa
(à 20 °C)Densité (à 20 °C): 0.55 g/cm³

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau. /Non miscible

Teneur en solvant: 100%

9.2. Autres informations

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 100%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 5 de 8

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-97-8	butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50 658 ppm	Rat	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Classification: non irritant.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE: non irritant.

Effets sensibilisants

Classification: non sensibilisant.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE: non sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Information supplémentaire

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité**

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
74-98-6	propane	2,36
75-28-5	isobutane	2,8

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 6 de 8

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L (LQ2)
Quantité dégagée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 190 - 327 - 344 -625
E0
Catégorie de transport: 2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 7 de 8

14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	NO
Dispositions spéciales:	63-190-277-327-344-959
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Flash Point -97° C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 - A167 - A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	Y203 (LQ)
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: butane; isobutane

Prescriptions nationales**Information supplémentaire**

VOC (CH) : 0.111 kg/Unit

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Endo-Frost

Date de révision: 20.02.2018

Date d'impression: 20.02.2018

Page 8 de 8

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)